

Information aux porteurs du FCP Stratégie Indice Pierre

Objet : Fusion-absorption du FCP Stratégie indice Pierre (Code Isin : FRO000983587) par la part P (Code Isin : FRO010283838) du FCP Roche-Brune Euro Valeurs responsables

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement (FCP) **STRATEGIE INDICE PIERRE** géré par APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous vous informons que votre OPCVM va fusionner et être absorbé par la part P de l'OPCVM **ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES** dont le gestionnaire est aussi APICIL ASSET MANAGEMENT.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds?

La société de gestion a décidé de procéder à la fusion-absorption de votre FCP **STRATEGIE INDICE PIERRE** dans la part P (Code Isin : FR0010283838) du **FCP ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES**.

Cette opération, s'inscrit dans un contexte de rationalisation de la gamme des fonds gérés par Apicil Asset Management. En effet, l'objectif de cette fusion-absorption est d'avoir un fonds avec un encours supérieur et de permettre aux investisseurs des fonds concernés non seulement de bénéficier d'une gestion plus optimale en raison du regroupement de leurs actifs, mais aussi d'intégrer un fonds labellisé ISR. Cette opération vous permettra en outre d'intégrer un Fonds dont la gestion repose sur une stratégie fondée sur la méthodologie M.U.S.T.®, méthodologie de sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Quand cette opération interviendra ?

Cette opération de fusion/absorption entrera en vigueur le 15 mars 2024, et, si vous en acceptez les termes, n'impliquent aucune action spécifique de votre part.

Attention, pour le bon déroulement de l'opération de fusion, vous ne pourrez plus demander le rachat de vos parts à compter du 11/03/2024 à 12h01 jusqu'au 15/03/2024, date de la fusion. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds STRATEGIE INDICE PIERRE sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 11/03/2024 avant 12h01.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 11/03/2024 avant 12h01.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Non**
- Augmentation potentielle des frais : **Oui**

- Ampleur de l'évolution du profil rendement / risque: **Très Significatif**¹



¹Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Si vous optez pour le rachat de vos parts :

Le rachat des parts du fonds **STRATEGIE INDICE PIERRE** si vous en faites la demande, emporte en principe des conséquences fiscales à votre niveau. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction, notamment, de votre qualité, de votre résidence fiscale, des éventuels attributs fiscaux dont vous bénéficiez et/ou de l'enveloppe fiscale dans laquelle sont détenues les parts du fonds. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseil fiscal habituel pour connaître les conséquences fiscales de cette opération au regard de votre situation fiscale propre.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.

	Avant STRATEGIE INDICE PIERRE (absorbé)	Après ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES (absorbant)
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	<p>L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance comparable à celle de l'indice MSCI EMU IMI Core Real Estate 10/40 en euro et net total return, minorée des frais de gestion, tout en s'assurant que l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indicateur de référence reste inférieur à un niveau de 2.</p> <p>Fourchettes d'exposition des principales catégories d'actifs utilisées</p> <p>Actions de la zone euro : [75% à 100%] de l'actif net</p>	<p>Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence MSCI EMU (Dividendes nets réinvestis) sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société dénommée M.U.S.T® (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.</p> <p>Fourchettes d'exposition des principales catégories d'actifs utilisées</p> <p>Actions de la zone euro : [75% à 120%] de l'actif net dont [75% à 100%] sur les marchés réglementés et [0% à 15%] pour</p>

	<p>Instruments dérivés : Non indiqué</p> <p>Instruments intégrant des dérivés : Non indiqué</p>	<p>les entreprises à petites et moyennes capitalisations</p> <p>Instruments dérivés : [75% à 120%] de l'actif net</p> <p>Instruments intégrant des dérivés : [0% à 10%] de l'actif net</p>
Indicateur de référence	MSCI EMU IMI Core Real Estate 10/40 (Ticker bloomberg NE729938).	MSCI EMU (dividendes nets réinvestis). L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori.
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés (uniquement dégradations significatives) dans la méthode de gestion	Néant	<p>L'OPC Roche-Brune EURO VALEURS RESPONSABLES est labellisé par le Label ISR.</p> <p>Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.</p> <p>Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 6 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.</p>

<p>Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché</p>																
<p>Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7</p>	<p>A risque plus faible ← A risque plus élevé, →</p> <p>Rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td style="background-color: red;">5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	<p>A risque plus faible ← A risque plus élevé, →</p> <p>rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td style="background-color: red;">4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7										
1	2	3	4	5	6	7										

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Risque de marché Actions : [75% à 100%]</p> <p>Risque de baisse des actions lié au marché des entreprises à petite et moyennes capitalisations : Non indiqué</p> <p>Risque propre au modèle : Néant</p> <p>Risque de taux : [0% à 1%] de l'actif net</p> <p>Impact des produits dérivés : Non indiqué</p> <p>Risque ESG : Néant</p> <p>Risque lié à détention d'obligations convertibles : Néant</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Risque de marché des actions: [75 % à 120%] de l'actif net.</p> <p>Risque de baisse des actions lié au marché des entreprises à petite et moyennes capitalisations : [0% à 15%]</p> <p>Risque propre au modèle</p> <p>Risque de taux : [0% à 25%] de l'actif net</p> <p>Impact des produits dérivés : [0% à 10%]</p> <p>Risque ESG</p> <p>Risque lié à détention d'obligations convertibles : [0% à 10 %] de l'actif net.</p>	<p>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</p> <p style="text-align: center;">+</p>
---	--	---	--

Frais			
Frais Maximum	Frais de gestion direct: 1,20 % TTC maximum (annuels)	Pour la part P : Frais de gestion direct: 1,85 % TTC maximum (annuel)	
Frais Courants	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion) : Néant Frais administratifs externes à la société de gestion : Néant	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion) : Accessoires Frais administratifs externes à la société de gestion : 0,15 % TTC max (annuel)	 
Commission de surperformance	Néant	20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (MSCI EMU) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis. Le fonds ne prélève pas de commission en cas de surperformance négative.	

Informations pratiques		
Dénomination	<i>STRATEGIE INDICE PIERRE</i>	<i>ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES</i>
ISIN	Part P : FRO000983587	Part P : FRO010283838
Modalités de souscription des rachats	Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres.	Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature.
Montant minimum de souscription	Part P : Initiale : 1/1 000 de part Ultérieures : 1/1 000 de part	Part P : Initiale : 1/100.000 de parts Ultérieures : 1/100.000 de parts * Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la souscription qui pourrait être réalisée par la Société de Gestion ou des entités appartenant au même groupe.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération vous convient, vous n'aurez aucune démarche à effectuer et vous deviendrez donc porteur du Fonds absorbant. Si toutefois cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de procéder à un transfert de vos avoirs vers la catégorie de part de votre choix (part P, part I, part IXL et part Z de l'OPCVM absorbant), et enfin de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts (du Fonds absorbé) à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais. Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont mis gratuitement à la disposition des porteurs sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM
20 rue de la Baume, 75008 Paris
Ou appelez le : +33 (0)1 55 31 24 00.

Les documents sont également consultables sur le site Internet www.apicil-asset-management.com.

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 02/02/2024, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du fonds absorbé FCP STRATEGIE INDICE PIERRE et la valeur liquidative du fonds absorbant ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES (Part P) aurait été de 0.37694.

Les porteurs de parts du fonds auraient donc reçu 0 part et 37694 cent millièmes de parts du fonds absorbant FCP ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES ainsi qu'une soulte de 0,01 € contre une part du fonds absorbé.

Les valeurs liquidatives des FCP ont été évaluées sur les derniers actifs au 02/02/2024:

STRATEGIE INDICE PIERRE

Actif net (K€) 2386	Nombre de parts	3489,56	Valeur liquidative (€)
683,69			

ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES

Actif net (K€) 57629	Nombre de parts	31773,33954	Valeur liquidative (€) 1813,78
----------------------	-----------------	-------------	--------------------------------

Le nombre de parts attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle calculée au 14/03/2024, pour une date d'effet de la fusion au 15/03/2024.

Le calcul de la parité d'échange définitive sera établi en millièmes de parts, sous le contrôle des commissaires aux comptes de ces FCP.

Au terme de cette opération le FCP absorbé STRATEGIE INDICE PIERRE sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES sera augmenté en conséquence.

De fait, les parts créées par le FCP absorbant ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs de part du FCP absorbé en fonction de la parité d'échange, selon la parité définie ci-dessus à titre indicatif, plus éventuellement une soulte en espèces représentant la valeur de la fraction de la part formant rompus.